

Prouver ses heures supplémentaires devant le Conseil de Prud'hommes.

Certains salariés font régulièrement des heures supplémentaires. Parfois, ces heures ne sont pas réglées par l'employeur et lorsque les relations de travail se dégradent, les salariés souhaitent agir en justice et demander le paiement de leur heures supplémentaires, finalement de leur travail. Ils agiront devant le Conseil de Prud'hommes et devront prouver qu'ils ont effectué des heures supplémentaires. Quelles sont les preuves admises par le conseil de prud'hommes ? Comment peut-on calculer ses heures supplémentaires ? Me Michèle BAUER, avocat à Bordeaux explique quelles sont les preuves admises au titre des heures supplémentaires et comment les calculer.